

Conseil Municipal - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite à la démission de M. Alexandre CHIRIER de son mandat de conseiller municipal à compter du 10 septembre 2004, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Électoral, de procéder à l'installation de M. Loïc LABORIE, candidat issu de la même liste et suivant le dernier élu, qui a accepté de siéger au Conseil Municipal par courrier du 11 octobre 2004.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement.

«**M. LE MAIRE** : M. LABORIE a accepté de siéger au conseil municipal et je l'en remercie. Je lui souhaite la bienvenue parmi nous et de participer, j'en suis sûr de façon constructive, à nos débats municipaux. Donc bienvenue, Cher Monsieur LABORIE parmi nous».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2004.